



Conseils PSOC



Soutien à la mission globale

Le formulaire sous la loupe du ROC...

SECTION 1.2



Question 3 – Condamnation contre l'organisme ou personne représentante de l'organisme

Il s'agit ici d'indiquer seulement les condamnations, c'est-à-dire lorsqu'il y a eu un jugement en défaveur de l'organisme ou la personne qui le représente. Une entente en médiation dans le cadre d'un recours en vertu de la Loi sur les normes du travail n'est pas une condamnation.

De même, si une condamnation n'entraîne pas de contrainte aux activités, nous vous suggérons de ne pas mentionner ce jugement dans votre demande. L'objectif de cette question sert essentiellement à s'assurer que les fonds publics ont été dépensés pour les activités de l'organisme (incluant les salaires et infrastructures).



Question 4 – Contraintes majeures au maintien des activités

Cette section permet à votre organisme d'expliquer les contraintes, s'il y a lieu, qui ont fait en sorte que vous ne pouviez réaliser votre mission et que cela est venu mettre en péril votre organisme (ou que ce dernier est actuellement en péril). **Le fait d'avoir actualisé votre mission différemment cette année à cause des contraintes liées à la COVID ne fait pas en sorte que vous aviez des contraintes majeures.** Vous avez simplement offert vos activités et services autrement. Nous vous suggérons de ne pas en parler ici.

Le sous-financement n'est malheureusement pas non plus une contrainte majeure. Encore une fois, il s'agit d'un état de fait tristement connu... Une fermeture économique l'été n'est pas une contrainte majeure, puisqu'il s'agit d'une décision de votre conseil d'administration et que cette fermeture est structurelle.

Rappelez-vous que l'on parle de **contraintes majeures qui mettent en péril vos services et activités.**

SECTION 2

La Loi sur les services de santé et les services sociaux mentionne que le conseil d'administration (CA) d'un organisme communautaire reconnu au MSSS doit être **composé majoritairement des personnes utilisatrices des services ou des membres de la communauté.**

De même, la convention PSOC commande que le **CA soit indépendant du réseau public.** Cela veut dire que les personnes siégeant sur votre conseil d'administration ne doivent pas siéger au nom de leur instance (CIUSSS, commission scolaire, municipalité, attaché.e de député.e, etc.)



En résumé, rappelez-vous que les organismes communautaires appartiennent avant tout à leurs membres et à la communauté, c'est pour eux que nous travaillons!

SECTION 3

Question 3.1

- À l'endroit où on vous demande le **montant en soutien à la mission globale reçu en 2020-21** (2ème picot), n'oubliez pas d'y **inclure le rehaussement reçu en janvier 2020. On parle de soutien à la mission globale, NE PAS INCLURE les sommes reçues via les fonds d'aide pour la COVID.**
- Aussi, à la fin de la question 3.1, on ne vous demande plus quel montant vous demandez, mais plutôt le **montant de rehaussement.** Par exemple: vous recevez 115 000 \$/an, mais vous avez besoin de 300 000 \$/an. C'est donc 185 000 \$ que vous devez inscrire comme montant de rehaussement.



Exemples :

Une travailleuse sociale siège sur votre CA. Elle doit le faire en son nom personnel et non au nom du CIUSSS. Elle est sur votre CA comme citoyenne. Elle ne pourrait donc porter une position d'une direction clinique qui souhaiterait que vous offriez tel service, alors que ce n'est pas la volonté de vos membres.

Un.e élu.e du milieu municipal siège sur votre CA. Cette personne ne doit pas porter les positions de la municipalité, mais les siennes. Elle ne pourrait donc pas pousser le souhait de la ville qui voudrait que vous ouvriez le soir, alors que ce n'est pas ce que souhaite la majorité de vos membres ou l'analyse que vous faites des besoins.



Question 3.1 (suite)

Qu'est-ce que le revenu pour réaliser entièrement votre mission?

Le revenu nécessaire pour permettre à votre organisme de fonctionner **52 semaines par année**, avec une **équipe de travail complète**, de répondre aux **besoins de vos membres** et d'accomplir **pleinement votre mission** sur l'**entièreté du territoire** que vous couvrez, en n'oubliant pas les frais associés à la **vie associative et démocratique**, de même qu'à la **mobilisation**. C'est de ce montant qu'il est question ! Un montant qui vous permettrait de couvrir l'ensemble de vos dépenses 2021-2022.



- **Aucun montant supplémentaire ne sera accordé à un organisme qui ne demande pas un montant supérieur à ce qu'il reçoit actuellement**, et ce, même s'il y a de l'argent de développement (comme ce fut le cas ces 3 dernières années).
- Nous vous suggérons de vous référer aux **seuils planchers** inscrits dans le Cadre régional (voir annexe - page 7). Ces seuils sont portés par une bonne partie du milieu communautaire à travers le Québec depuis 2013.
- Si vous n'utilisez pas les seuils prévus au Cadre ou un montant supérieur à ces seuils, nous vous suggérons de **minimalement demander le montant réel nécessaire à votre mission**.
- Si vous n'avez pas besoin de montant supplémentaire, indiquez 0. Soyez conscient.e qu'à ce moment, aucune somme supplémentaire pour votre mission ne pourra vous être accordée en 2021-22, outre l'indexation.



- La demande de subvention PSOC permet d'**établir le manque à gagner** dans les régions et d'en dresser un portrait national afin de porter auprès du MSSS nos revendications financières le plus fidèlement possible.
- Veuillez prendre note qu'il n'est pas nécessaire de demander le montant pour l'**indexation**. Ce dernier sera **automatiquement** versé.

Question 3.2 – Explication du rehaussement demandé

Plus besoin d'expliquer chacune de vos stratégies et d'y associer un montant financier. Il suffit simplement d'**expliquer en quoi le montant supplémentaire demandé répondrait aux besoins de l'organisme**. Il n'est plus nécessaire d'écrire un minimum de 400 mots.

Vous n'avez pas à inventer de nouveaux projets! L'objectif est de décrire ce dont vous avez besoin pour réaliser votre mission, sans avoir à composer avec de multiples bailleurs de fonds, du chômage économique, des postes à temps partiel ou des suppressions de postes, etc. Donc, dans votre idéal, avec le montant que vous demandez, que feriez-vous que vous ne faites pas actuellement faute de financement?



Exemples :

- Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre marquée, offrir des salaires décents, un régime de retraite, des assurances collectives. Ceci permettra à l'organisme de consolider son équipe de travail qui pourra assurer une présence régulière auprès des membres.
- Améliorer la vie associative (recrutement – formation des bénévoles – formation de comités – consultation).
- Mettre en place une formation pour les membres et leur offrir pour qu'ils puissent prendre la parole en public sur les causes défendues par l'organisme.
- Augmenter les plages horaires pour le milieu de vie – par exemple : ouvrir un soir/semaine pour répondre aux besoins de la communauté que vous desservez.
- Offrir des activités ailleurs sur le territoire selon votre rayonnement reconnu par le CIUSSS.
- Si vous avez un rayonnement local, rendre visible davantage l'organisme afin de rejoindre de nouvelles personnes.
- Si vous avez un rayonnement multi-MRC ou régional, augmenter le nombre de visites dans les différentes MRC.

En conclusion

Prenez le temps de chiffrer la réponse à vos besoins. La demande PSOC est l'occasion de faire part au gouvernement de l'ampleur de vos besoins réels et de la nécessité d'un meilleur soutien financier à la mission.



RAPPELS :

- Pour déterminer le montant nécessaire à la mission, calculez votre masse salariale en fonction de la politique salariale des organismes communautaires ou en fonction de ce que vous voudriez réellement offrir. En ce sens, n'hésitez pas à y inclure des assurances collectives et un régime de retraite.
- Utilisez les seuils planchers régionaux ou un montant supérieur, mais s'ils ne correspondent pas à votre réalité, demandez un montant plus élevé que celui de l'an dernier, tenant compte minimalement de l'augmentation du coût de la vie (3.25 %).
- La date limite pour envoyer votre demande par courriel est le **5 mars 2021** à psoc.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca



Typologie	Seuils planchers 2018-2019 Indexés ⁷			
	Desserte locale	Desserte régionale ⁸	Desserte suprarégionale ⁹	Desserte multi-MRC ¹⁰
Aide et entraide ¹¹	229 783 \$	298 718 \$	321 696 \$	11 490 \$ / MRC
Sensibilisation, promotion et défense des droits ¹²	229 783 \$	298 718 \$	321 696 \$	11 490 \$ / MRC
Milieu de vie et soutien dans la communauté ¹³	382 972 \$	497 864 \$	536 161 \$	19 148 \$ / MRC
Hébergement ¹⁴	765 945 \$ ¹⁵			N/A
Regroupement ¹⁶	446 801 \$			

⁷ Les seuils planchers seront indexés annuellement selon l'indexation PSOC fixée par le MSSS

⁸ Financement régional basé sur organisme local + 30 %

⁹ Financement suprarégional basé sur un organisme local + 40 %

¹⁰ Financement multi-MRC basé sur un organisme local + 5 % par MRC desservie

¹¹ Balise locale basée sur Équipe de travail composée de **3 personnes**

¹² Balise locale basée sur Équipe de travail composée de **3 personnes**

¹³ Balise locale basée sur Équipe de travail composée de **5 personnes**

¹⁴ Balise régionale basée sur Équipe de travail composée de **10 personnes** Modulation par nombre de lits (au-dessus de 9 lits)

¹⁵ Pour les ressources de 9 lits et plus, s'ajoute à la balise régionale + 15 000 \$ par lit supplémentaire

¹⁶ Balise régionale basée sur Équipe de travail composée de **5 personnes**

*La Table des regroupements d'organismes communautaires provinciaux et bénévoles (TRPOCB) suggère d'indexer ces seuils de 3,25% à chaque année, ce qui représenterait les coûts de système. Le ROC considère les seuils du Cadre comme des balises qui peuvent vous aider à déterminer le montant nécessaire à la réalisation de votre mission. Il revient au CA de chaque organisme de déterminer le montant nécessaire. Si vous choisissez d'indexer les seuils planchers de 3,25%, il faudra le faire sur 3 ans, les seuils étant ceux de 2018-19.



N'hésitez pas à communiquer
avec nous si vous avez des
questions!

COMME NOUS SOMMES EN TÉLÉTRAVAIL,
LE COURRIEL EST LE MOYEN LE PLUS
EFFICACE DE NOUS REJOINDRE
ROCESTRIE@ROCESTRIE.ORG

